

Action Mondiale des Parlementaires
3rd Assemblée consultative des parlementaires pour les océans (ACP-Océans)
44th Forum annuel de PGA accueilli par l'Assemblée nationale des Seychelles
Note d'information : Le traité sur la haute mer

Qu'est-ce que la haute mer ?

La haute mer, également appelée eaux internationales, commence à 200 milles nautiques des côtes et appartient à tous les peuples en tant que patrimoine commun de l'humanité. Ces zones ne sont pas incluses dans les zones économiques exclusives, la mer territoriale, les eaux intérieures ou les eaux archipélagiques d'un État. Couvrant 43 % de la surface de la Terre et abritant une biodiversité riche et vitale, la haute mer, qui appartient à tous les peuples, est une zone située au-delà de la juridiction nationale (ZJN) et n'a donc pas fait l'objet d'une gestion ou d'une protection spécifique. Moins de 1 % de la haute mer est entièrement ou fortement protégée.

Les activités humaines et les facteurs de stress existants, amplifiés par la crise climatique - du transport maritime à la pollution en passant par la surpêche et l'exploitation potentielle des fonds marins -, aggravés par un manque de surveillance et de gouvernance globale, ont gravement dégradé les écosystèmes et les espèces uniques de la haute mer. La biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) s'est développée de manière unique pour fournir les ressources et les services nécessaires à la survie de l'humanité.

La nécessité urgente de protéger la haute mer est, en fait, la nécessité de protéger le droit humain de tous les peuples à un environnement sûr, sain et durable, parmi d'autres droits de l'homme associés.

- Deux tiers des stocks de poissons en haute mer sont pêchés au-delà des limites durables, ce qui favorise directement l'insécurité alimentaire et les migrations humaines et peut alimenter les guerres, la criminalité, le commerce des armes et le recrutement de terroristes sans qu'il y ait de comptes à rendre dans la haute mer non réglementée.¹
- Les ressources génétiques marines fournissent des médicaments aux secteurs médical et pharmaceutique, en fournissant des ingrédients qui aident à lutter contre le cancer, l'arthrite, la maladie d'Alzheimer et les maladies cardiaques.
- Les océans stockent 50 fois plus de dioxyde de carbone que notre atmosphère, tout en étant affectés de manière disproportionnée par l'augmentation du dioxyde de carbone. De même, plus de 50 % de l'oxygène mondial est produit par le phytoplancton, le varech et le plancton algal des océans.
- Les océans couvrent 70 % de la surface de la Terre et régulent notre climat et nos conditions météorologiques en transportant la chaleur de l'équateur vers les pôles. La haute mer représente près des deux tiers des océans de la planète et 95 % de l'habitat total de la Terre en

¹ Des informations complémentaires sont disponibles dans le [Guide parlementaire sur la lutte contre la pêche illicite, non-déclarée et non-réglementée](#).

termes de volume.

- Les océans fournissent de la nourriture et des revenus à des milliards de personnes, tandis que les pêcheries marines emploient directement ou indirectement plus de 200 millions de personnes, avec des coûts économiques et sociaux considérables en jeu si notre haute mer n'est pas protégée.

Qu'est-ce que le traité de la haute mer ?

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), adoptée en 1982, établit un cadre juridique international pour les océans, créant des obligations pour les États de protéger et de préserver l'environnement marin et de conserver les ressources marines. Toutefois, la CNUDM comportait également des lacunes en ce qui concerne les mécanismes et processus spécifiques de conservation de la biodiversité en haute mer. Après près de vingt ans de négociations, ce n'est plus le cas.

L'accord de mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (traité BBNJ ; communément appelé traité sur la haute mer) est le premier cadre international cohérent et juridiquement contraignant visant à protéger spécifiquement la biodiversité en haute mer, en fournissant un cadre juridique pour garantir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques marines et l'accès à celles-ci.

Le traité a été officiellement adopté le 19 juin 2023 et ouvert à la signature le 20 septembre 2023, 75 États l'ayant signé au cours des deux premiers jours. 83 États ont désormais signé ce traité historique,² , marquant ainsi un élan considérable en faveur de la protection de ce bien commun mondial.

Le traité sur la haute mer renforce à la fois l'[Agenda 2030 pour le développement durable](#) et l'engagement du [Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal](#) de protéger et de conserver au moins 30 % des zones terrestres et océaniques de notre planète d'ici à 2030. Il établira le cadre pour la création d'aires marines protégées (AMP) en haute mer, assurera un meilleur accès à l'information et une meilleure participation aux décisions relatives à la haute mer, garantira un partage juste et équitable des avantages tirés des ressources génétiques marines en haute mer, établira un mécanisme de financement pour soutenir le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines afin d'aider à la mise en œuvre du traité, et guidera les décideurs sur la manière d'évaluer les impacts environnementaux des activités humaines dans ces zones.³

Le traité sur la haute mer entrera en vigueur 120 jours après la ratification par le 60^{ème} État. Reconnaissant le besoin urgent de ce traité historique, une approche multipartite est nécessaire pour atteindre l'objectif de son entrée en vigueur d'ici la conférence des Nations unies sur les océans de juin 2025, organisée conjointement par la France et le Costa Rica, les parlementaires jouant un rôle clé dans la protection de nos océans afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme pour tous les peuples des générations actuelles et futures, de renforcer la résilience face à la crise climatique, de préserver la biodiversité essentielle dans les mers et de soutenir l'air que nous respirons.

² A partir du 7 novembre 2023

³ Pour en savoir plus : [Fiche d'information de l'Alliance pour la haute mer sur le traité de la haute mer : Une étape importante pour les océans et la biodiversité mondiale](#)

[Cliquez ici pour connaître l'état de la signature et/ou de la ratification du traité de la haute mer par votre pays.](#)

Le rôle des parlementaires

Depuis 2019, dans le cadre de la campagne Océans de PGA, les parlementaires se sont engagés à travailler à l'[élaboration d'un](#) traité visant à protéger la haute mer, renforçant leur engagement dans le [plan d'action de Praia de 2019](#) et, deux ans plus tard, dans le [plan d'action de Belmopan de 2021](#).

Le traité ayant été adopté, la PGA a l'honneur de devenir membre de l'Alliance de la haute mer et de lancer la *campagne de la PGA pour l'universalité et la mise en œuvre du traité de la haute mer*, en partenariat avec l'Alliance de la haute mer et Pew Charitable Trusts.

Actions que les parlementaires peuvent entreprendre :

- Posez une question parlementaire écrite ou orale à votre gouvernement sur le calendrier de ratification du traité sur la haute mer, en reconnaissant l'objectif de l'entrée en vigueur du traité lors de la conférence des Nations unies sur les océans de juin 2025.
- Inscrire le traité sur la haute mer comme point transversal à l'ordre du jour des réunions des commissions parlementaires, des réunions des groupes nationaux de PGA et d'autres discussions pertinentes entre parlementaires.
- Veiller à ce que les États signataires du traité continuent à prendre des décisions et à faire des déclarations conformément à leur "*obligation de ne pas priver un traité de son objet et de son but avant son entrée en vigueur*".⁴
- Évaluer le cadre législatif national existant afin de garantir une mise en œuvre efficace du traité après sa ratification.
- Publier des articles d'opinion, s'engager auprès des médias et de la société civile pour sensibiliser à la nécessité d'une mise en œuvre effective du traité sur la haute mer.

Cette note d'information sera formalisée après le 3rd CAP-Océans sous la forme d'une fiche d'information à l'intention des parlementaires sur le traité de la haute mer : Un accord historique pour protéger l'océan.

⁴ Article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités